

Positions



Chemie
Pharma
Schweiz

A la veille de la session d'automne 2006 des Chambres fédérales

Croissance plus soutenue grâce à l'innovation!

La concurrence internationale de plus en plus rude soumet les entreprises suisses à un gros effort d'innovation. Afin de soutenir ces entreprises, trois types d'intervention s'imposent pour les pouvoirs publics. D'abord, il faut axer davantage la politique de formation et de recherche sur des prestations de pointe, dans tous les domaines et à tous les niveaux en faisant jouer la compétitivité par le biais du financement. Ensuite, SGCI Chemie Pharma Schweiz appelle de ses vœux une protection des brevets compétitive à l'échelle internationale dans tous les domaines technologiques (pour les produits biotechnologiques également). Enfin, les produits novateurs doivent être autorisés sur le marché dans les meilleurs délais.

Message FRI (06.3350)

Un simple acquiescement ne suffit pas: après l'approbation très nette par le souverain de l'article constitutionnel sur la formation, il faut aussi que la formation, la recherche et l'innovation deviennent des priorités incontestées sur le plan financier. Sans une recherche fondamentale internationalement compétitive dans le domaine des sciences naturelles, la Suisse ne pourra pas préserver durablement sa position de pointe comme pôle scientifique. Il demeure donc indispensable de procéder à des adaptations structurelles destinées à améliorer la compétitivité internationale de nos hautes écoles.

Financement des études (06.3304)

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient ce postulat, qui vise créer un modèle, valable pour toute la Suisse, de financement des études au moyen de crédits.

Rapport Europe 2006 (06.064)

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue le Rapport Europe 2006 en tant que base conceptuelle présentant les divers instruments de politique européenne destinés à garantir les intérêts de la Suisse. Elle salue le retour à une approche pragmatique de la politique européenne. La voie bilatérale, qui a fait ses preuves, doit être poursuivie et assurée.

Principe du Cassis de Dijon (06.3275)

SGCI Chemie Pharma Schweiz a toujours milité pour la suppression des entraves techniques au commerce. A ce titre, elle a aussi encouragé et soutenu, par exemple, l'adaptation au droit européen de la législation suisse sur les produits chimiques. Elle rejette cependant toute application unilatérale du principe du Cassis de Dijon dans le domaine du droit harmonisé et considère que seules des solutions reposant sur la réciprocité facilitent vraiment l'accès des exportateurs suisses au marché de l'UE.

Loi sur l'approvisionnement en électricité (04.083)

SGCI Chemie Pharma Schweiz continue de prôner une ouverture du marché de l'électricité rapide et globale en une seule étape pour toute l'industrie, en particulier les PME. Nous sommes opposés aux contraintes bureaucratiques et dénonçons la volonté de favoriser encore plus les énergies renouvelables, par exemple sous forme d'une rémunération à prix coûtant du courant injecté.

Simplification des EIE et définition plus précise du droit de recours des organisations (02.436)

Dès le stade de la procédure de consultation, SGCI Chemie Pharma Schweiz a salué l'avant-projet de la Commission juridique du Conseil des Etats. Elle en recommande l'adoption par le Conseil national, en vue de la modification de la loi sur la protection de l'environnement. Ses propositions sont judicieuses. Elles simplifient les études d'impact sur l'environnement (EIE), précisent le droit de recours des associations et accélèrent les procédures.

Agriculture et génie génétique (05.3777, 05.3828)

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la motion du PS (05.3777), qui demande que le PNR 59 examine de manière aussi complète que possible l'utilité et les risques du génie génétique et que les résultats de ces recherches soient communiqués intégralement et en temps utile à la population. Pour cela, en revanche, les études cliniques de grande ampleur que réclame la motion 05.3828 afin de préciser les risques sanitaires des plantes transgéniques ne sont pas nécessaires d'un point de vue scientifique.

Initiatives cantonales de Genève et Valais concernant l'art. 33 LPT_H (03.308 / 03.310): base inappropriée pour une modification

SGCI Chemie Pharma Schweiz partage l'avis de la CSSS du Conseil des Etats selon lequel il n'y a pas lieu en l'état de modifier cette disposition de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_H). Les deux initiatives cantonales ne constituent pas un moyen adéquat de résoudre les problèmes reconnus de l'art. 33 LPT_H. Tout au plus une nouvelle approche s'impose, fondée sur une analyse minutieuse de la problématique.

Perspective

Révision de la loi sur les brevets (05.082)

Cette deuxième phase de la révision de la loi consiste pour l'essentiel en dispositions assurant la protection des inventions biotechnologiques par des brevets et l'inscription de l'épuisement national dans le droit des brevets. SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient le pro-

jet du Conseil fédéral. Contrairement à une idée fausse propagée ici et là, ce projet ne vise pas à renforcer le droit des brevets, mais à assurer la sécurité juridique nécessaire en adaptant ce droit aux développements technologiques et internationaux. Le projet du Gouvernement prévoit pour les inventions biotechnologiques – comme pour toute autre invention – une protection illimitée du produit. Il évite ainsi de discriminer et d'affaiblir à l'avenir un domaine de recherche très prometteur. En inscrivant le principe de l'épuisement national dans le droit des brevets, le Conseil fédéral ne fait que s'en tenir à la jurisprudence actuelle. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à l'instauration du principe de l'épuisement international (même si une exception était faite pour les produits pharmaceutiques), car il favoriserait l'importation parallèle de produits protégés par des brevets et affaiblirait unilatéralement et sans aucun droit de contrepartie la position de la Suisse.

Application de la loi sur le CO₂ / taxe sur le CO₂ (05.057)

L'augmentation des prix des combustibles et des carburants, déjà bien supérieure au montant prévu de la taxe sur le CO₂, produit un effet d'incitation qui dépasse sensiblement celui que l'on attend de cette taxe. SGCI Chemie Pharma Schweiz préconise dès lors l'ajournement jusqu'à nouvel ordre de la taxe sur le CO₂ et souhaite voir celle-ci assujettie au niveau des prix des carburants.

Les 25 entreprises réunies dans la «plateforme» énergétique de la chimie, entreprises responsables de plus des deux tiers de la consommation d'énergie totale de la branche, fournissent leur part de l'effort. Elle se sont engagées volontairement à réduire de 17% en chiffres absolus, d'ici à 2010, leurs émissions de CO₂ par rapport au niveau de 1990 (malgré une augmentation prévisible de la production estimée à 170% dans le même laps de temps !). Elles poursuivront cet engagement et continueront de se plier au monitoring de l'Agence de l'énergie pour l'économie, indépendamment de la conclusion éventuelle d'un accord contraignant destiné à éviter la mise en application d'une taxe sur le CO₂.